

# Que sont devenus " Les pères de Pontoise " ?

Début 1999, la presse locale se faisait l'écho du combat de pères faussement accusés d'abus sexuels dans le cadre de procédure de divorce au TGI de Pontoise. Dans les semaines qui suivaient c'est l'ensemble de la presse régionale et nationale - *Le Parisien Libéré, le Figaro, Libération, l'Express, Elle, Marie Claire, France 2, France 3, la Cinq* - qui, faisant écho à un communiqué de l'AFP, reprenait l'information et abordait le problème des fausses allégations.

Le 21 avril 1999, 3 pères du collectif étaient reçus par M. Xavier SALVAT, Procureur de la République à qui ils exposaient le sens de leur démarche.

## Où en sommes nous 2 ans après...

Nous continuons d'affirmer que l'inceste nécessite le traitement judiciaire du crime qu'il constitue mais que la multiplication des fausses allégations est intolérable.

Plus personne aujourd'hui ne conteste du reste la réalité et l'ampleur du problème. Une commission " Abus sexuels sur mineurs dans un contexte de séparation familiale " a été mis en place par la Direction des affaires criminelles au Ministère de la justice. Le 28 février dernier avec la F.M.C.P. nous avons pu exprimer nos propositions devant cette commission.

## ...à Pontoise ?

- Sur 18 pères mis en cause :
  - ❖ 16 ont été innocentés ;
  - ❖ 1 mis en examen à sa demande, vient de se voir confier la garde de ses 2 enfants. Cela en dit assez sur l'issue de la procédure pénale !
  - ❖ 1 père est renvoyé en correctionnelle sur un dossier... vide !

Sur deux points majeurs évoqués lors de notre entretien avec M.Le Procureur SALVAT : la lenteur inacceptable des procédures et l'importance de rétablir au plus vite la relation père/enfant : **RIEN N'A CHANGE !**

## 9 pères innocentés n'ont toujours pas revu leurs enfants ! Il s'agit d'un véritable ENCOURAGEMENT à la fausse accusation !

Les magistrats devraient être aussi prompts à s'assurer du rétablissement de nos droits qu'ils le sont à les suspendre !

25 enfants subissent ce traumatisme infligé par des mères compromettant irrémédiablement leur équilibre et leur avenir.  
Les mères qui se rendent coupables d'enlèvements et de non - présentations d'enfants devraient être sévèrement condamnées.

La Chancellerie semble prendre la mesure du problème. Sur le terrain des magistrats prennent des décisions dont nous saluons le courage. Cependant dans la plupart des cas c'est la plus totale iniquité, ils sont mis devant le fait accompli, ils entérinent!

## Des médecins sanctionnés...

4 médecins qui étaient intervenus dans des dossiers nous concernant, ont été sanctionnés par le Conseil de l' Ordre pour ne pas avoir respecté le Code de Déontologie.

- Le 5 décembre 1998, Le Docteur Catherine BONNET : 1 BLAME confirmé en appel par le Conseil National de l'Ordre.
- Le 7 octobre 2000, le Docteur Pierre SABOURIN : 3 MOIS d'INTERDICTION d'exercer la médecine (appel en cours).
- Le 25 janvier 2001, le Docteur Jean Pierre VERJUT : 1 BLAME confirmé en appel par le Conseil National de l'Ordre.
- Le 3 février 2001, le Docteur Nicole BOUCHERIE : 1 MOIS d'INTERDICTION d'exercer la médecine. Ce médecin est vacataire à la Maison des Femmes de Cergy St Christophe (appel en cours).

D'autres plaintes sont en cours et nous ne doutons pas qu'elles aboutiront à des sanctions.

## **...et les avocats ?**

Si d'autres avocats se sont illustrés dans de tels dossiers, Maître Sylviane MERCIER détient toujours le triste record des dossiers de fausses allégations et poursuit impunément son entreprise ignominieuse au su de tous en plongeant des familles entières dans l'horreur.

Parallèlement, on ne compte plus les procédures de divorce pour fautes lancées par cette avocate pour des faits de violences conjugales et autres accusations mensongères dont les effets sont dévastateurs. Un père, à réception de ces accusations ignobles, ne l'a pas supporté à mis fin à ses jours.

On ne peut être qu'inquiet du fait que Sylviane MERCIER assure les permanences juridiques de la Maison des Femmes de Cergy St Christophe.

### **CEUX QUI SE TAISENT SONT COMPLICES DES MALTRAITANCES INFLIGÉES A NOS ENFANTS.**

Nous vous donnons rendez-vous  
**le mercredi 16 mai 2001 à 14h**  
devant " La Maison de l'Avocat "  
6, rue Taillepie à PONTOISE.

### **NOUS MANIFESTERONS ET DEMANDERONS A RENCONTRER LE BÂTONNIER A CETTE OCCASION.**

*Collectif des pères de Pontoise.  
Avril 2001*

Pour tous contacts : Mouvement de la Condition Paternelle – 9, rue Jacques Hillairet – 75012 Paris  
Tel : 01 43 41 45 18